

COMMUNE DE BETSCHDORF

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 20

Séance du 12 mai 2025

Sous la présidence de Monsieur WEISS Adrien, Maire

Etaient présents : MM ANDRES Thomas, BUCHY Martial, EGIZII Marc, HEIDEIER Honoré, HOERR Thierry, HOF Jean-Claude, KLEIBER Jean-Georges, LOGEL Christian, PRINTZ Stéphane, QUENOUILLE Richard, WEISS Adrien
Mesdames GROSSE Sabine, HUMMEL Jeannine, KLIPFEL Aline, LOGEL Clothilde, MAURER Eliane, MOCHEL Sandy, PFISTER Anne-Marie, REHAJEM Audrey, WOLF Carmen

Excusé (es) : Mme COLSON Caroline, MM. CHAXEL Frédéric, KOEBEL Jean-Claude

Absents : MM. LOHMANN LASCH Florian, Mmes FROMM Carmen, MUCJKENSTURM Christiane, SCHIMPF Fabienne

Secrétaire de séance : Richard QUENOUILLE

Nombre de voix délibératives : 20

♦ ♦ ♦ ♦

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

VU le Code général des Collectivités territoriales notamment ses articles L.2121-25 et R.2121-11,

VU le décret n° 2021-1311 en date du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités territoriales et leurs groupements,

Considérant qu'une fois établie, le procès-verbal non définitif est tenu à la disposition des membres du conseil municipal qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent,

Considérant que le procès-verbal de la séance est arrêté à la séance suivante par une mise aux voix pour adoption et intègre les rectifications éventuelles,

Considérant que le procès-verbal du 24 mars 2025 est soumis à approbation du Conseil municipal,

Le Conseil municipal, par un vote **à l'unanimité des voix** approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 24 mars 2025.

2) AMENAGEMENT DU PARC DU BANNHOLZ : AVENANTS

- VU la délibération en date du 22 avril 2024 permettant le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc du bannholz
- VU la délibération du 8 juillet 2024 validant l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de la SARL IUPS et du cabinet EMCH BERGER
- VU les délibérations du 23 septembre et 4 novembre 2024 actant les phases diagnostic et esquisses
- VU la délibération du 27 janvier 2025 validant les phases avant-projet et PRO, les honoraires définitifs de la maîtrise d'œuvre et le lancement de la consultation auprès des entreprises,
- VU la délibération du 10 mars 2025 validant le choix des entreprises

Considérant que le marché pour l'aménagement du parc du bannholz se compose de 3 lots à savoir :

- Lot 1 – travaux de voirie : entreprise Willem Routes et Travaux publics pour 400 521€ HT
- Lot 2 – Plantations et Mobiliers : entreprise GOTTRI Rémy SARL pour 322 509.37€ HT
- Lot 3 – Aires de jeux : IMAJ SAS : 153 811€ HT

Considérant qu'il est proposé de valider deux avenants pour le lot 3 pour un montant de 2200€ HT soit 1.43% du montant global du lot 3

Désignation LOT 3	Montant initial HT du LOT 3	Désignation avenants et coûts	Montant final HT LOT 3
Aires de jeux	153 811€	*Rondins de bois au démarrage de jeux : 800€ *Toit sur une cabane des deux tours : 1400€	156 011€
TOTAL	153 811€	2200€	156 011€

Le conseil municipal, par un vote à l'unanimité des voix, autorise ces avenants pour le lot 3 et permet à Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

3) PRISE EN CHARGE D'UNE ANIMATION POUR LE 90^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'ASB FOOTBALL

- VU l'avis de la commission des finances en date du 28 avril 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix, décide de participer au 90^{ème} anniversaire de l'ASB football du 18 au 20 juillet 2025 en prenant en charge les frais liés à l'orchestre Santa Rosa d'un montant de 850€.

Il permet en outre à Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

2 abstentions

4) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR UNE ASSOCIATION COMMUNALE

- VU l'avis de la commission des finances en date du 28 avril 2025,

L'association Elsass Poneys souhaiterait bénéficier d'une subvention suite à l'achat de bois pour un montant de 809.51€ afin d'aménager un espace détente pour les parents qui attendent la fin de la balade en poneys pour leurs enfants.

Considérant que l'association Elsass Poneys n'a pas rempli de dossier de subvention dans les temps impartis dans le cadre du vote du budget 2025 et que les travaux évoqués ci-dessus auraient pu être anticipés,

Le Conseil municipal, par un vote **à la majorité des voix**, n'accepte pas le versement de subvention à l'association Elsass poneys pour les travaux évoqués ci-dessus.

3 abstentions

5) ACHAT D'UNE PARTIE DE TERRAIN - SECTION 21 PARCELLE 248

VU l'avis de la commission des finances en date du 28 avril 2025,

Considérant que les propriétaires de la section 21 parcelle 248 ont sur leur terrain une armoire électrique considéré comme un équipement public,

Considérant que les propriétaires avaient autorisé la pose de cette armoire sur leur terrain il y a de nombreuses années sans que cette installation n'ait été formalisée dans un acte avec la Commune de BETSCHDORF,

Considérant que les propriétaires souhaiteraient vendre leur terrain,

Considérant la nécessité de régulariser la situation afin que l'emprise de l'armoire électrique se situe sur le domaine public,

Considérant qu'il est proposé que la Commune de BETSCHDORF fasse intervenir un géomètre afin de délimiter cette emprise pour l'intégrer dans le domaine public,

Considérant qu'il est proposé de racheter cette emprise au prix de 12 500€ l'are aux propriétaires actuels,

Considérant que l'ensemble des frais serait à la charge de la Commune de BETSCHDORF,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix**, autorise Monsieur le Maire à faire :

- Appel à un géomètre pour délimiter l'emprise de l'armoire électrique et de faire toutes les démarches nécessaires pour que cette emprise intègre le domaine public
 - Une proposition de rachat aux propriétaires à 12500€ l'are
 - Appel à Maître SCHORP à Hatten pour la rédaction de l'acte
- L'ensemble des frais liés à cet achat serait pris en charge par la Commune de BETSCHDORF

6) CHANGEMENTS DE POTEAUX INCENDIE

VU La délibération en date du 24 mars 2025 actant le budget 2025,

VU L'avis de la commission des finances en date du 28 avril 2025,

Considérant qu'il a été prévu au budget la somme de 50 000€ en investissement pour le changement de poteaux incendie,

Considérant la nécessité de prévoir l'achat de 6 poteaux incendie sur l'année 2025 pour un montant estimatif de 39 681.31€ HT

Le Conseil municipal valide **à l'unanimité des voix** ces achats et permet à Monsieur le Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

7) SMICTOM : SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Le Conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité des voix la signature par Monsieur le Maire de la convention avec le SMICTOM Nord Alsace relative aux modalités d'acquisition, de rétrocession et de gestion des sites de mesures compensatoires en faveur de zones humides aux abords de la future déchèterie de BETSCHDORF.

8) SCOLAIRE : REVISION DES TARIFS PISCINE

VU l'avis de la Commission des finances en date du 28 avril 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide la validation de nouveaux tarifs d'utilisation de la piscine municipale à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 pour les groupes scolaires soit :

- 220€ l'heure pour l'utilisation de la piscine municipale
- 165€ les 45 minutes d'utilisation de la piscine

9) CONTRAT GAZ DE LA REGIE DE CHALEUR

VU l'avis de la commission des finances en date du 28 avril 2025,

Considérant la volonté des élus de faire évoluer dans les prochains mois la régie de chaleur et afin de laisser toute latitude aux élus pour prendre les meilleures décisions, il a été décidé de lancer un contrat gaz de mai au 31 juillet 2025 (un peu moins de trois mois)

Considérant que les élus ont trouvé intéressant la proposition faite par l'entreprise Gaz de Bordeaux avec un prix de la fourniture gaz à 58.70€/MwH et un abonnement à 58.33€/mois.

Le conseil municipal, après un vote à l'unanimité des voix, autorise la signature d'un contrat avec l'entreprise Gaz de Bordeaux sur la période susmentionnée et permet à Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

10) VERSEMENT D'UNE INDEMNITE A UN PARTICULIER SUITE A SINISTRE

Suite à une mauvaise manœuvre d'un agent avec un véhicule communal, un muret de la propriété sis 46 Rue des Potiers à BETSCHDORF a été endommagé.

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des voix, autorise le dédommagement des propriétaires – M. et Mme DANGLER – à hauteur de 300€ et permet à Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

♦ ♦ ♦ ♦

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h

♦ ♦ ♦

Richard QUENOUILLE
Secrétaire de séance

Adrien WEISS
Maire

